

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-813-594 du 06/05/2019

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE EN SERVICE PARTAGE A L'ESPE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - Chef de bureau de la coordination mouvement - Tel 04 42 91 74 39 - mail : william.lopez-palacios@ac-aix-marseille.fr

12 postes d'enseignants en service partagé à l'ESPE sont à pourvoir au 1^{er} septembre 2019.

1/ Candidature

Les dossiers de candidatures composés d'une lettre de motivation, d'un CV, du dernier rapport d'inspection ou compte rendu de PPCR et du dernier arrêté d'échelon doivent être adressés par mail à william.lopez-palacios@ac-aix-marseille.fr au plus tard le **24 mai 2019**.

2/ Modalités de recrutement

Les personnels en service partagé sont recrutés après examen de leur candidature par une commission mixte de recrutement composée de représentants de l'ESPE, de représentants des corps d'inspection et des services académiques. Les candidats pourront être reçus en entretien par cette commission.

3/ Affectation

L'affectation provisoire à l'ESPE est prononcée par le recteur de l'académie sur proposition de la commission de recrutement.

Les personnels en service partagé ont une double affectation :

- Une dans un établissement du second degré
- Une à l'ESPE de l'académie d'Aix-Marseille

L'affectation en service partagé est établie pour l'année scolaire et sera renouvelable sauf désengagement d'une des trois parties.

4/ Obligation de service

Les personnels effectuent un service à temps plein réparti en un demi-service d'enseignement en établissement second degré et un demi-service d'enseignement à l'ESPE.

5/ Carrière/Rémunération

Tout enseignant nommé à l'ESPE conserve son grade, son ancienneté, sa rémunération antérieure (sauf indemnités liées à un poste ou une fonction particulière). Son avancement se poursuit dans les conditions statutaires usuelles.

L'enseignant est rémunéré par chacune des institutions.

6/ Postes ouverts au recrutement à la rentrée 2019

Discipline	Profil	Département
Sciences de la Vie et de la terre	Formation des enseignants en Sciences de la Vie et de la terre	ESPE collège Sciences
Sciences de la Vie et de la terre	Formation des enseignants en Sciences de la Vie et de la terre	ESPE collège Sciences
Mathématiques	Formation des enseignants en Mathématiques	ESPE collège Sciences
Sciences Médico Sociales	Formation des enseignants Sciences Médico Sociales	ESPE collège Sciences
Technologie	Formation des enseignants Technologie	ESPE collège Sciences
EPS	Formation des enseignants EPS	ESPE collège Sciences
Arts Plastiques	Formation des enseignants Arts Plastiques	ESPE collège ALLSH
Documentation	Formation des enseignants Documentation	ESPE collège ALLSH
Anglais	Formation des enseignants Anglais	ESPE collège ALLSH
Espagnol	Formation des enseignants Espagnol	ESPE collège ALLSH
Lettres	Formation des enseignants Lettres	ESPE collège ALLSH
Histoire Géographie	Formation des enseignants Histoire Géographie	ESPE collège ALLSH

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille